2021 DPE 11 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte de gestion de l'exercice 2020

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92;

Vu les budgets primitif, supplémentaire et décision modificative de l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, des 23 et 24 juillet 2020 et 6, 7 et 8 octobre 2020 ;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'assainissement au titre de l'exercice 2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du , par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3 c commission et Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1 ère commission;

Délibère:

Le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'assainissement, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Article 1: Résultat de l'exercice 2020:

Section d'investissement : excédent de	euros
Section d'exploitation : excédent de	euros

Article 3: Détermination du résultat de clôture du budget 2020 :

	Résultat à la	Part affectée à	Résultat de	Résultat de
	clôture de	l'investisseme	l'exercice	clôture de
	l'exercice 2019	nt 2020	2020	l'exercice 2020
Section	-6.526.847,05 €		24.652.577,51	18.125.730,46
d'investissem		-	€	

ent				
Section d'exploitatio n	8.941.725,13 €	8.029.887,98 €	6.343.042,16 €	7.254.879,31 €
TOTAL	2.414.878,08 €	8.029.887,98 €	30.995.619,67 €	25.380.609,77 €